



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023 – TAXES FONCIÈRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'en vertu de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception est complété et déposé au bureau de l'hôtel de ville situé au 1263, chemin Élie-Auclair à Saint-Polycarpe et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 9^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

Karine Ladouceur
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe